

63215

1.3.1

COMMUNE DE SUCHY

PROJET DE MODIFICATION DU REGLEMENT COMMUNAL

SUR LE PLAN D'EXTENSION ET LA POLICE DES CONSTRUCTIONS

Approuvé par le Conseil d'Etat le 24 octobre 1979
et le 22 mai 1987.

Chapitre VI - Règles applicables à toutes les zones

L'article 28 2ème alinéa en vigueur est remplacé par le texte suivant :

Il est exigé au minimum deux places de stationnement par logement; les emplacements doivent être prévus en retrait des limites du domaine public.

Les dispositions de l'article 51 de la loi sur les routes du 25 mai 1964 demeurent applicables.

Approuvé par la Municipalité
en séance du 18 juin 1990

J. Weber  *Stabegger*
Le Syndic la secrétaire

Déposé à l'enquête
du 6 juillet au 4 août 1990

J. Weber  *Stabegger*
Le Syndic la secrétaire

Adopté par le Conseil général
en séance du 12 décembre 1990

Le Président le secrétaire

Bernard  *J. Weber*

Approuvé par le Conseil
d'Etat dans sa séance
du 17 MAI 1991

L'atteste : Le Chancelier

 *J. Weber*